
LES DÉCHETS DU BTP D'ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Janvier 2025

Blandine BARRAULT / Chargée d'études - Traitement



FF / EL@IPR

Chiffres clés 2022

Déchets du BTP :

Regroupent l'ensemble des flux générés lors de chantiers de construction/déconstruction des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Cela comprend les déchets des 3 natures : inertes, non dangereux et dangereux.

Cette notice présente les flux BTP ayant pu être **identifiés sur les installations** franciliennes, et hors Île-de-France en 2022.



QUANTITÉS DE DÉCHETS DU BTP IDENTIFIÉES
30 271 000 tonnes



**dont QUANTITÉS ORIENTÉES
HORS ÎLE-DE-FRANCE**
5 180 000 tonnes



INERTES / NON DANGEREUX / DANGEREUX
27,3 millions / 2,7 millions / 0,3 millions de tonnes
TERRES / HORS TERRES
67 % / 33 %



PARC D'INSTALLATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE
713 installations de traitement et points de collecte de déchets du BTP (hors déchets dangereux)

En cas de citation du document, merci de mentionner la source : Auteur (Nom, prénom) / Titre de l'étude / Institut Paris Region/ année

Déchets du BTP : nature et origine

Les déchets du BTP produits en Île-de-France identifiés représentent près de **30,3 millions de tonnes** en 2022.

Nature

- Les **terres inertes** excavées lors des chantiers représentent les deux tiers de ces déchets (19,8 millions de tonnes)
- Les **déchets inertes** hors terres (bétons...) composent le quart des déchets du BTP (7,4 millions de tonnes)

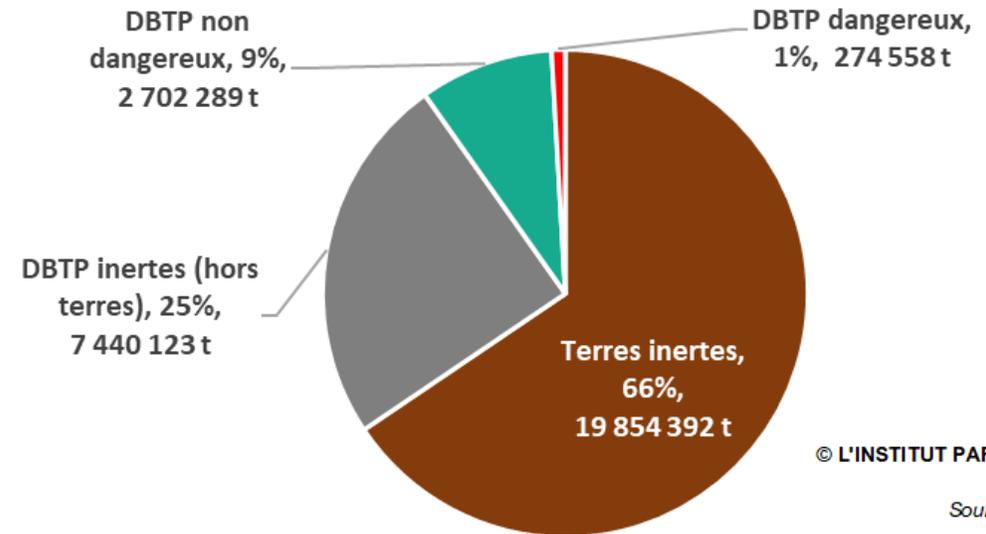
L'ensemble des terres et déchets inertes constitue ainsi 90% des déchets produits par le secteur

- Les **déchets non dangereux** du BTP sont estimés à 2,7 millions de tonnes (9%)
- Les **déchets dangereux** s'élèvent à 275 000 t

Origine

Si l'essentiel des déchets de chantiers sont produits par les entreprises du BTP, plus de 300 000 t sont collectées dans le cadre du service public des déchets et proviennent en partie des ménages..

30 271 000 tonnes de déchets du BTP, identifiés en 2022
(traités en Île-de-France + exports)



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF



Retrouvez les données détaillées sur les déchets inertes et dangereux du BTP dans les notices dédiées

 Notice [Déchets inertes \(données 2022\)](#).

 Notice [Déchets dangereux \(données 2022\)](#).

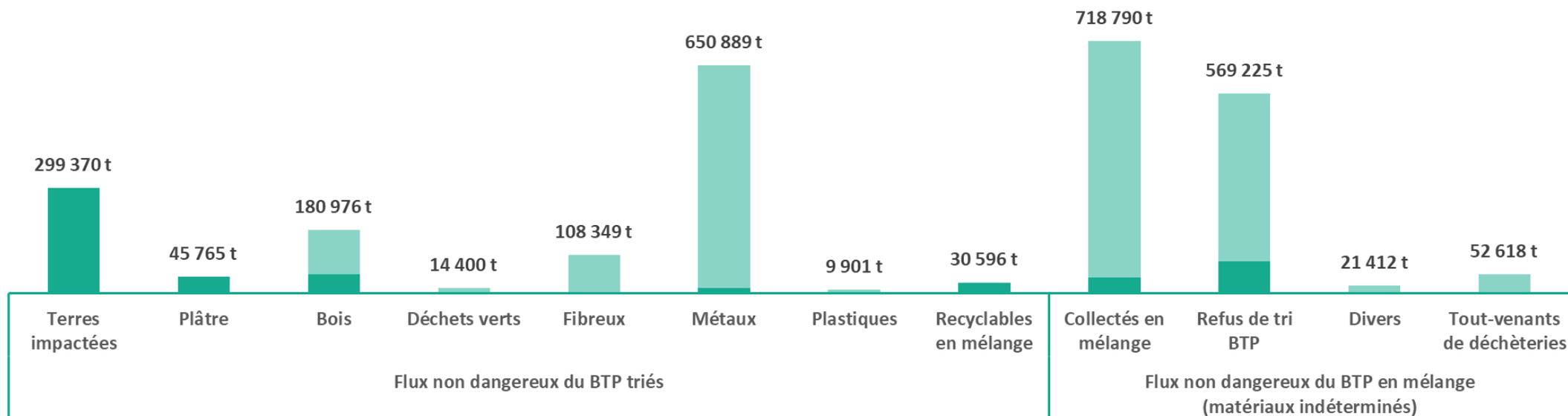
Flux non dangereux du BTP

Les déchets de chantiers sont rarement distingués dans les flux de déchets non dangereux. Cependant certains sont des **flux caractéristiques**, comme le plâtre ou les terres impactées.

Par ailleurs, une **part relativement modeste peut être tracée** quand l'information de l'origine est portée dans les déclarations des exploitants d'installations. 580 796 t de déchets non dangereux du bâtiment ont ainsi été directement identifiées.

Pour le reste, après consultation du groupe expert de l'ORDIF, dans l'attente de nouveaux éléments de traçabilité, il a été décidé d'affecter à l'activité du BTP, 50% de certains flux triés, tels que le bois, les métaux, cartons ou flux en mélange tels que les refus de tri des déchets d'activités économiques. Par cette méthode **2 702 289 t de déchets non dangereux du BTP** ont été estimées pour 2022.

Flux de déchets non dangereux du BTP d'Île-de-France en 2022



■ Origine BTP identifiée
■ Origine BTP estimée

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF



Installations franciliennes recevant des déchets du BTP

En 2022, l'ORDIF a recensé **713 d'installations** accueillent les déchets du BTP, quelles soient dédiées aux déchets inertes (une très grande majorité), ou aux flux en mélange (mais hors installations réservées aux déchets dangereux).

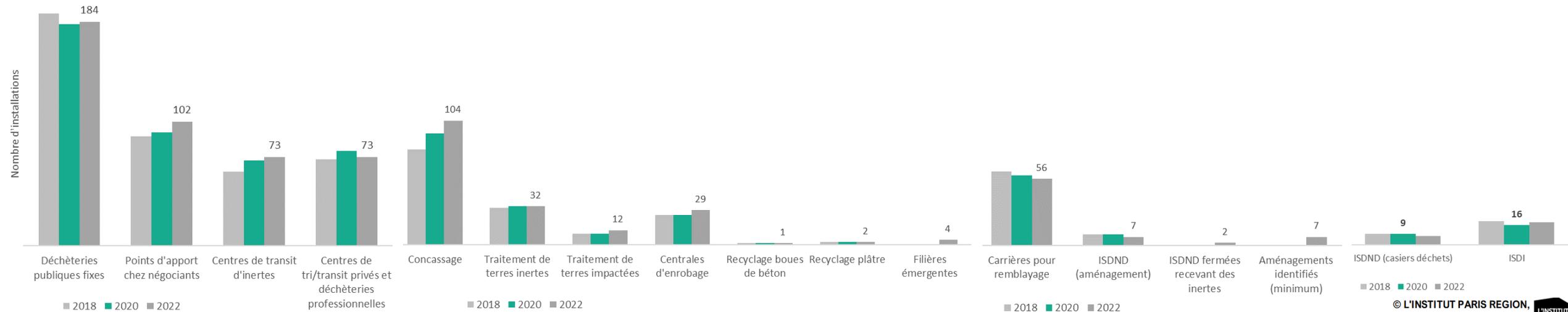
73 centres de tri-transit / déchèteries professionnelles ayant reçu des flux du BTP : 58 pour des flux clairement identifiés du BTP, et 15 supplémentaires pour des flux BTP estimés selon la méthode précédemment présentée. Les déchets du BTP peuvent également être apportés sur des déchèteries publiques acceptant les professionnels ou encore chez des vendeurs de matériaux types Point P, Raboni, Plateforme du bâtiment...

Points de collecte / centres de tri de déchets du BTP

Centres de recyclage de déchets du BTP

Autres valorisations

Elimination



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF, DRIEAT

 Notice [Déchets inertes \(données 2022\)](#).

La nouvelle filière bâtiment (« PMCB »)

La loi Agec de 2020 a mis en place une filière à responsabilité élargie du producteur pour les **Produits et Matériaux de Construction** du secteur du *Bâtiment* (REP PMCB, art Article L541-10-1, 4e du code de l'environnement). Le secteur des *travaux publics* n'entre pas dans le champ de cette REP.

La filière prévoit la **reprise sans frais** des déchets de construction ou de démolition issus du secteur du bâtiment lorsqu'ils font l'objet d'une **collecte séparée**.

La réglementation de la filière distingue les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux (sauf le plâtre) et les autres. Les terres excavées en sont exclues. Elle prévoit à minima le tri séparé ou conjoint, selon différentes modalités, de **six flux minimum** (les inertes, le bois, le métal, le plâtre, les plastiques et les huisseries) et deux flux complémentaires : l'un dédié à la prévention et l'autre aux déchets dangereux.

La reprise des déchets est réalisée

- sur chantier à partir du 1er janvier 2025 pour les chantiers détenant plus de 50m³ de déchets,
- en entrepôt,
- sur des **points en apport volontaire**. Ces points peuvent être des distributeurs ou négociant qui disposent d'une surface de stockage et de vente de plus de 4000m², des plateformes d'inertes, des déchèteries publiques ou professionnelles.

En Île-de-France, le PRPGD prévoit que le maillage du territoire doit permettre l'accès en moins de 15 mn à un des points de reprises. Il doit être réalisé à 50% au 31 décembre 2024 et en totalité au 31 décembre 2026.

Répartition des points de reprise 6 flux actifs* à destination des professionnels dans le cadre de la REP PMCB

en Île-de-France au 1er juillet 2024

*points actifs 6 flux minimum sans zone de réemploi et sans déchets dangereux

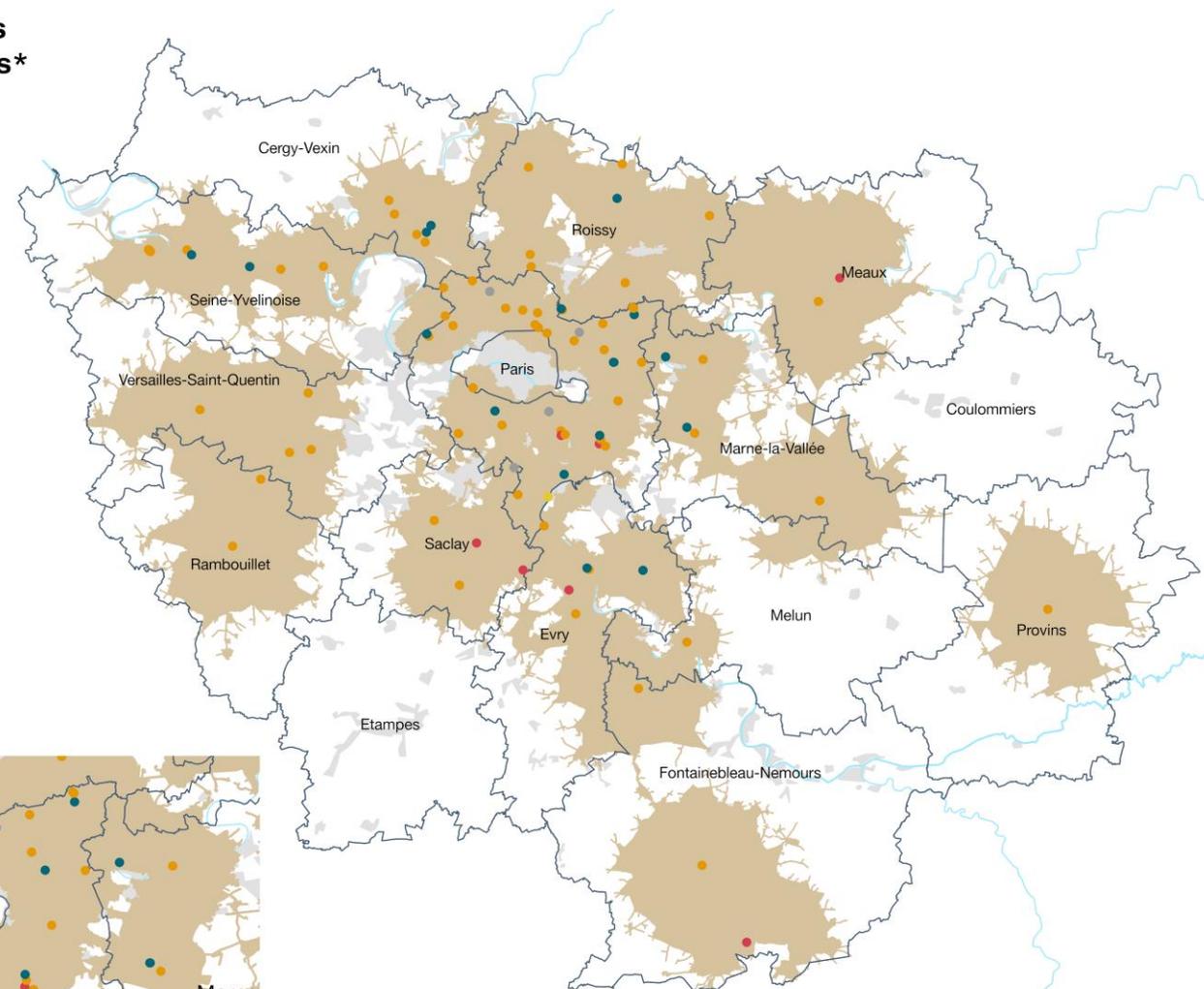
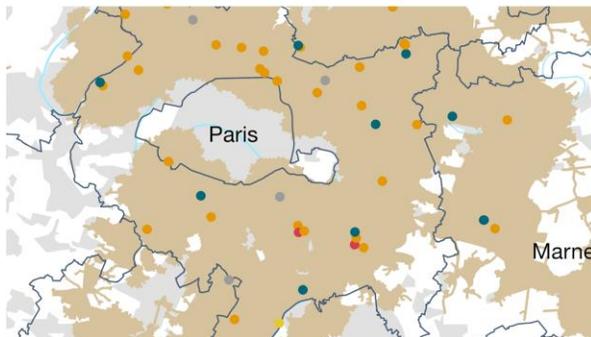
Type d'installation

- Distributeur
- Déchèterie professionnelle
- Plateforme inerte
- Négociant
- Centre de tri ou de transit

□ Zones d'emplois INSEE

Isochrone d'accessibilité des sites

■ 15 min



0 20km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : OCAB, ORDIF



Pré-traitement | Les terres polluées

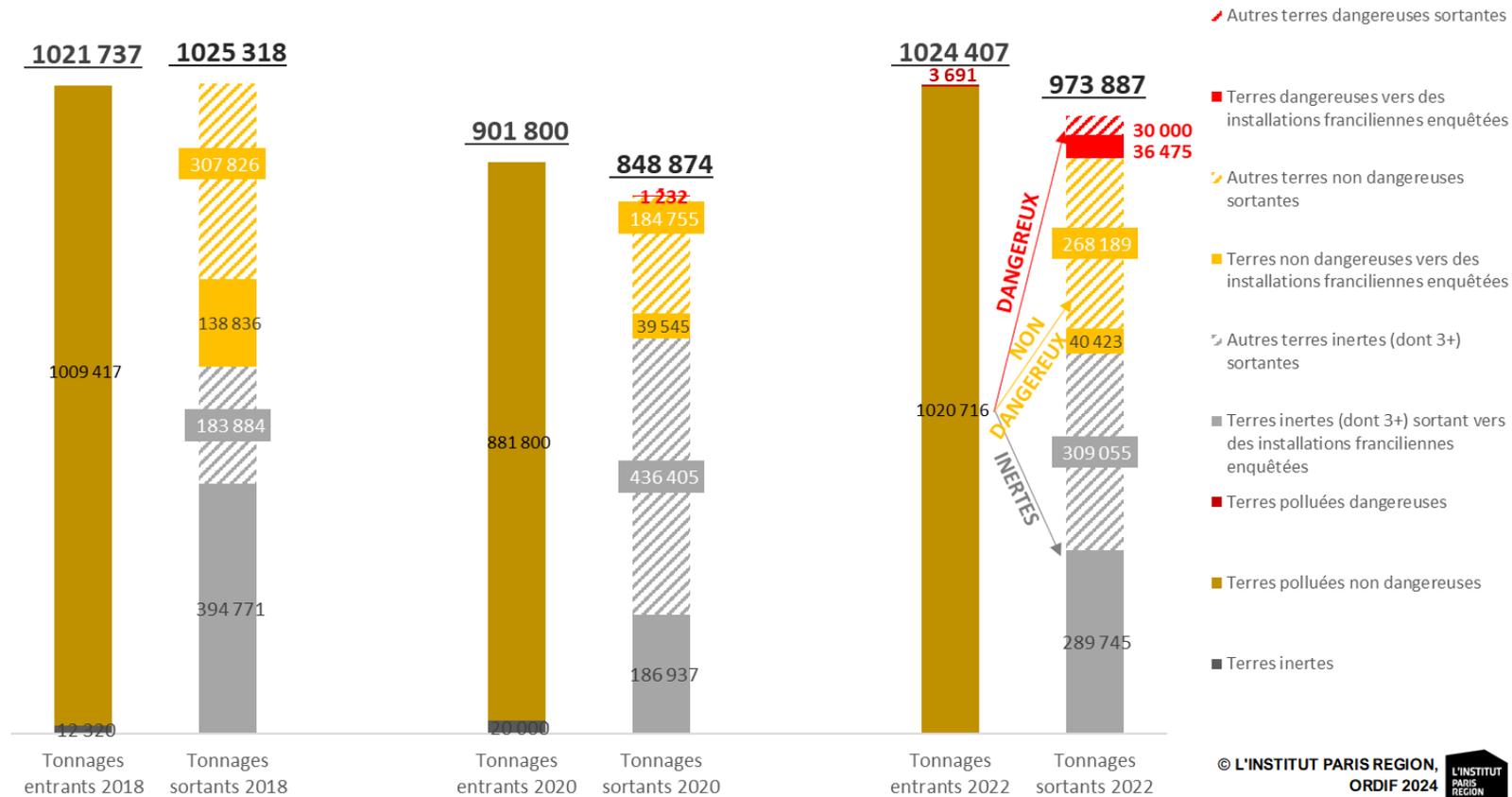
Si la très grande majorité des terres excavées est de nature inerte, une autre partie des terres peut être **polluée non dangereuse, ou dangereuse**.

Des centres de traitements biologiques, dit « biotertres » (où la matière organique, principalement des hydrocarbures, est décomposée par des bactéries du sol et/ou ensemencée), permettent **d'abattre les pollutions** au sein de ces terres polluées non dangereuses, jusqu'à même atteindre les seuils des critères « inertes ».

Ces procédés se sont fortement développés ces dernières années en Île-de-France où on trouve désormais **12 installations**. Toutes ne reçoivent cependant pas encore de tonnage.

En 2022, 10 d'entre elles ont reçu **1 025 000 t de terres polluées** très largement non dangereuses. Les traitements appliqués ont permis de rendre inertes 599 000 t de terres. 226 000 t non dangereuses ont été traitées hors Île-de-France, le reste ayant rejoint des ISDND.

Tonnages entrants en installations de traitement de terres polluées, et flux sortants, par nature



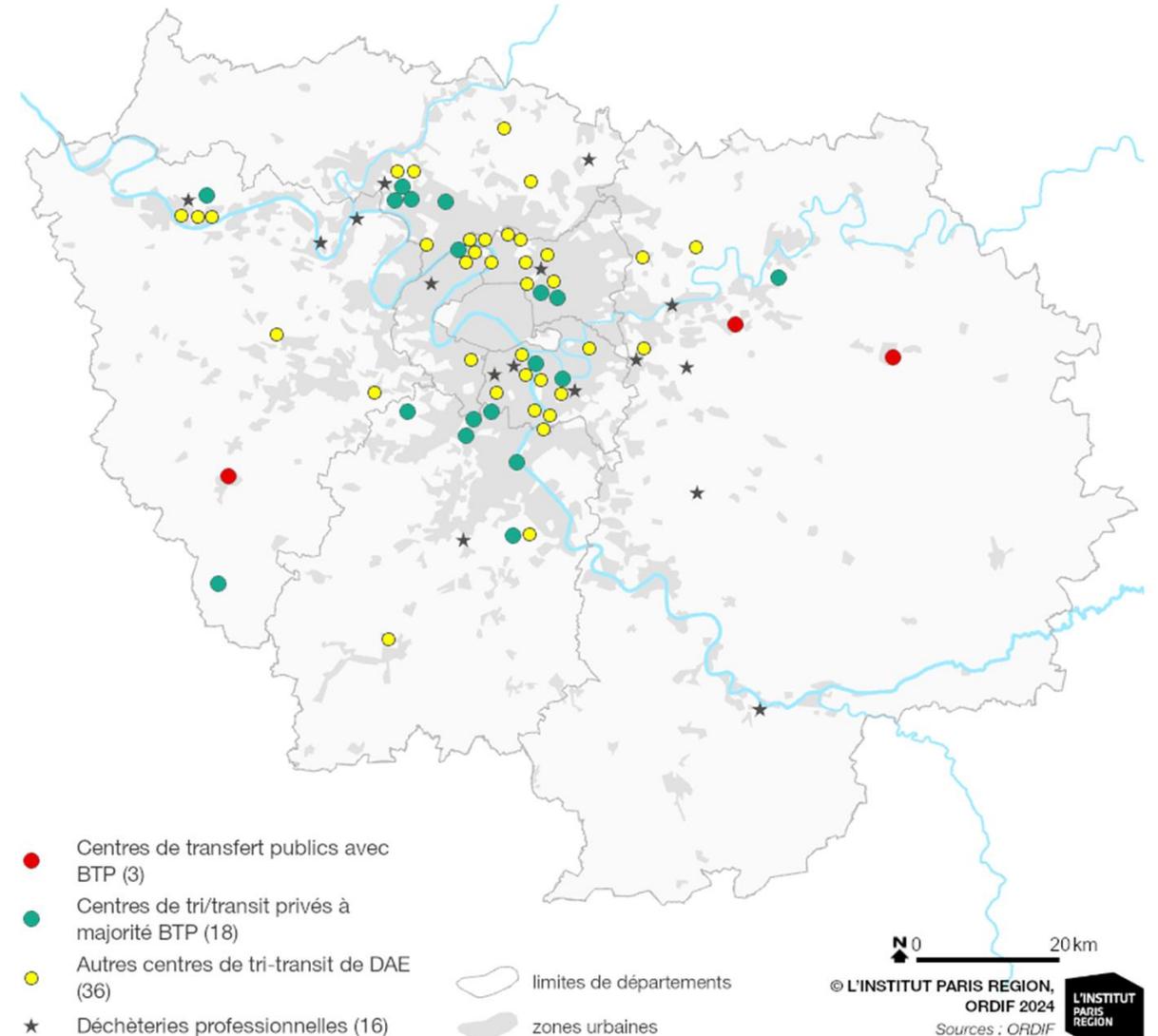
Pré-traitement | Les centres de tri recevant des déchets du BTP

Centres de tri-transit des déchets du BTP (hors massification d'inertes)
en Île-de-France en 2022

Les déchets du BTP peuvent arriver directement sur des installations de traitement, ou passer au préalable par des sites de collecte ou de **tri-transit**, qui reçoivent potentiellement également d'autres flux en mélange (encombrants des ménages, déchets d'activités économiques...).

En 2022, ce sont **1 592 000 t de déchets non dangereux du BTP** qui ont été reçus sur les centres de tri-transit franciliens. 47 % des flux entrants sont des flux en mélange, plutôt assimilables à des déchets appelés de « second œuvre » avec une part réduite d'inertes.

Les flux triés sont orientés vers les filières de recyclage. Les refus de tri sont principalement envoyés en enfouissement.



Traitements finaux des déchets franciliens du BTP

En 2022, les **principaux modes de traitement** des déchets du BTP produits en Île-de-France (30,3 millions de tonnes) sont le remblaiement de carrières (10,7 Mt), la mise en décharge en installations de stockage de déchets inertes (8,3 Mt) et la production de matériaux recyclés (7,5 Mt).

Leur **valorisation matière** s'élève à **67 %**, taux le plus élevé jusqu'alors (64 % en 2018, année comparable à 2022 avec l'enquête des exports en carrières), grâce au remblaiement en carrières, à la production de matériaux recyclés (graves concassées, terres traitées aux liants, plâtre, enrobés...) et aux projets d'aménagements qui ont pu être identifiés.

L'Île-de-France a **exporté** ses déchets du BTP à hauteur de **16 %**, principalement pour valorisation en carrières.

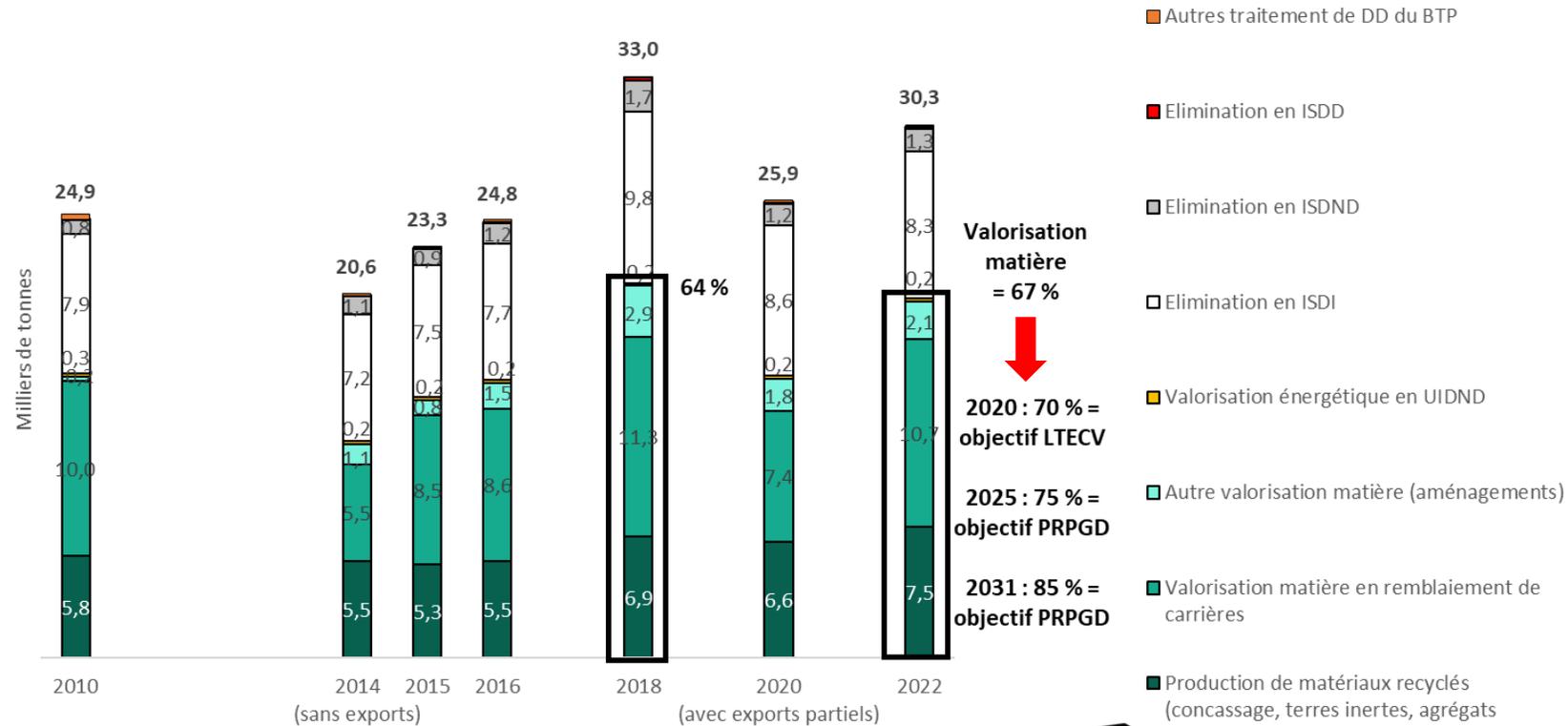
S'agissant très **majoritairement de déchets inertes**, ces taux dépendent fortement des filières inertes dont le détail est présenté dans la notice dédiée :

 Notice [Déchets inertes \(données 2022\)](#)

* Indicateur du PRPDG

Pour toute information le concernant, se reporter à la [diapositive n°14](#)

Evolution du traitement des déchets du BTP en Île-de-France (+ exports) depuis 2010



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024

Sources : ORDIF, DRIEAT



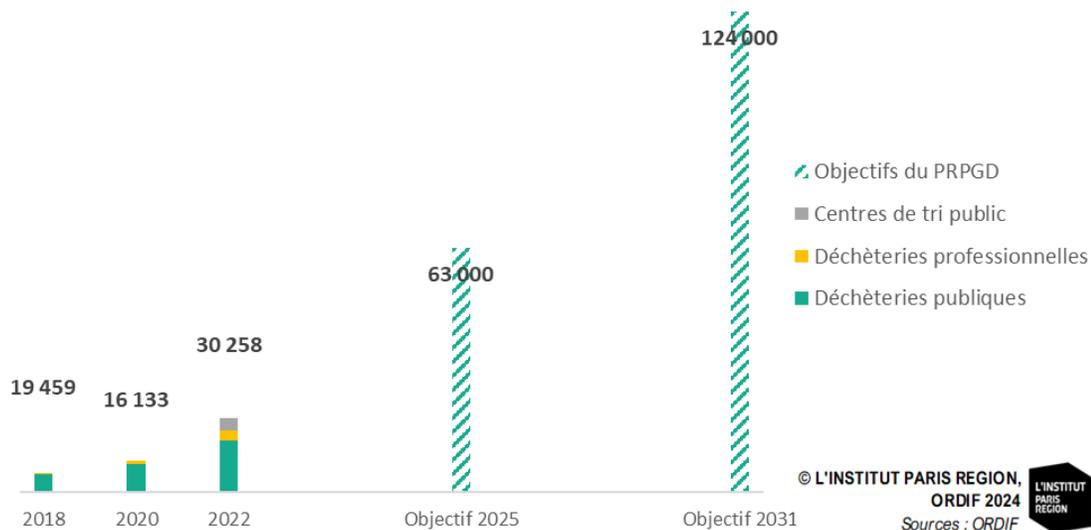
Focus plâtre (1/2)

Le **gypse**, qui compose le plâtre, est une ressource rare. Aussi, une collecte dédiée des déchets de plâtre est préconisée, afin d'augmenter son recyclage. Des points de collecte spécifiques pour le plâtre sont ainsi disposés sur les centres de tri privés, mais également les déchèteries publiques.

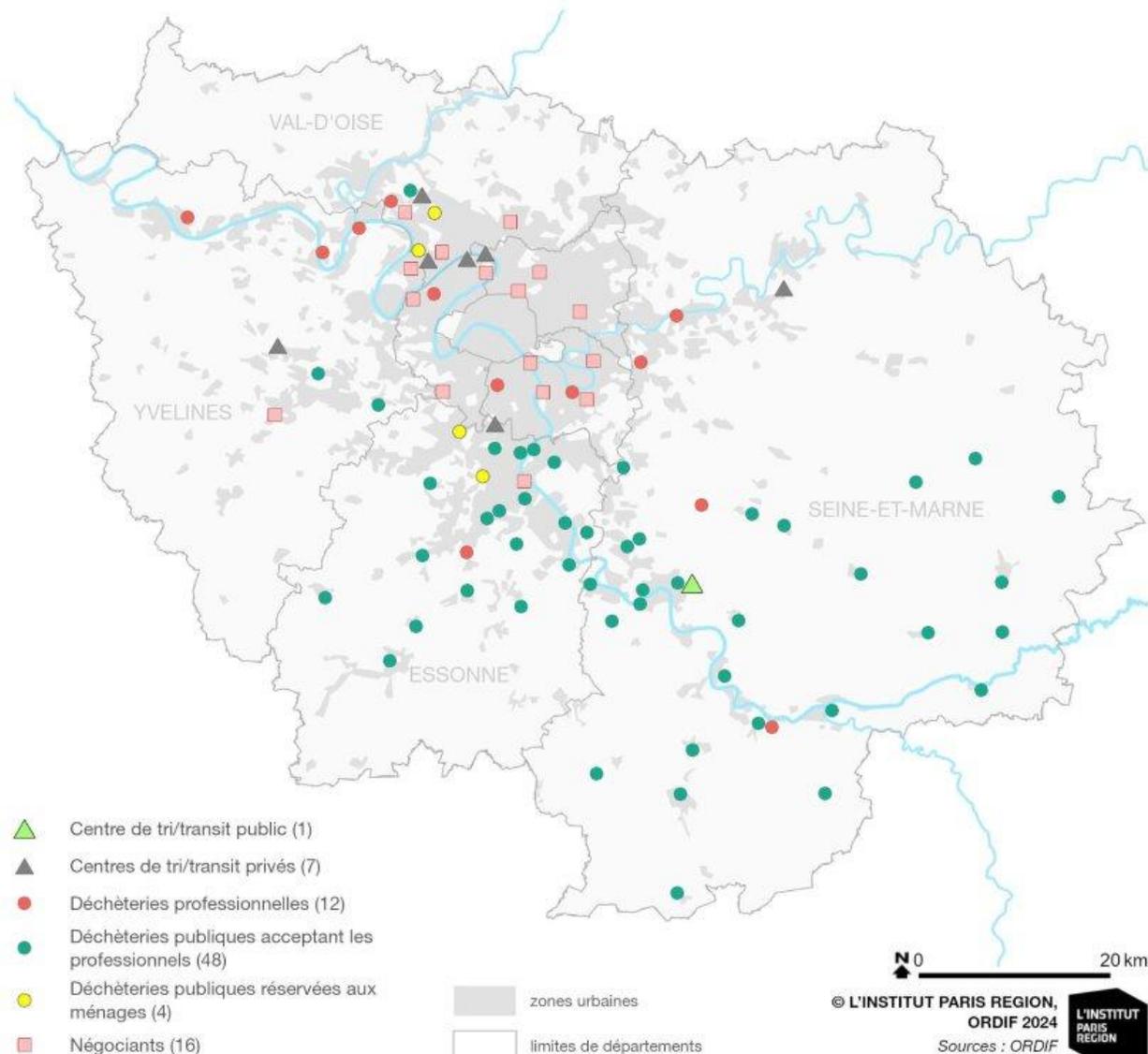
En 2022, **30 258 tonnes de déchets de plâtre ont été collectées**, un tonnage en hausse par rapport aux années passées.

Plus de 7 000 tonnes sont orientés vers des installations hors Île-de-France, notamment dans l'Oise (Haut-de-France).

Evolution du tonnage de plâtre collecté en Île-de-France depuis 2018



Sites de collecte du plâtre ayant reçu des flux en Île-de-France en 2022



Focus plâtre (2/2)

Le recyclage du plâtre est réalisé par **l'incorporation de la poudre de gypse récupérée** dans les procédés de fabrication de plaques de plâtre neuves.

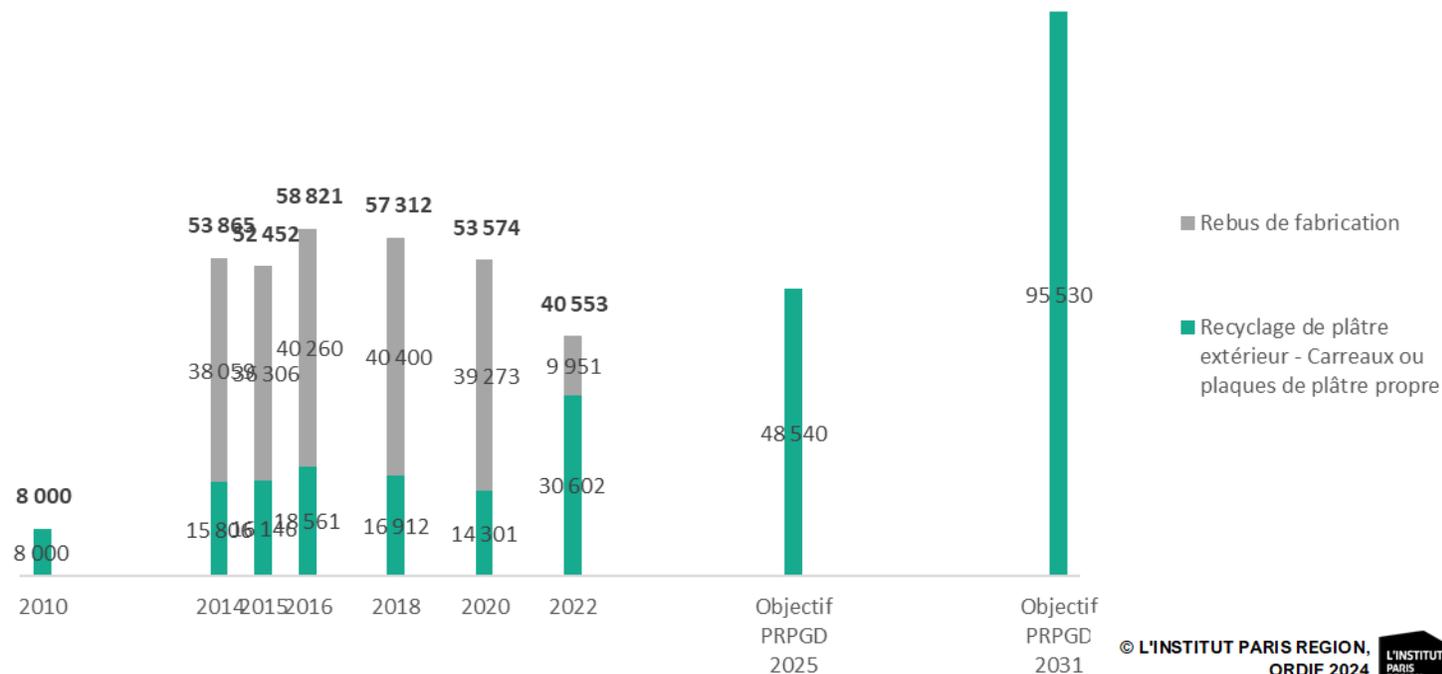
En 2022, l'Île-de-France comptait **deux unités de recyclage** de plâtre à partir de chutes de production ou de déchets de plâtre (carreaux ou plaques de plâtre nues) :

- Knauf plâtre à Saint-Souplet (77)
- Placoplâtre à Vaujours (93).

Une nouvelle installation, Pari plâtre, sur le site de Benes Services à Quincy-Voisins (77) (centre de tri des déchets du BTP), remplace désormais l'unité de Placoplâtre.

Ce sont alors plus de **30 000 t de déchets** de plâtre qui ont été recyclés en 2022, dont près de 14 000 t venant d'autres régions. Un tonnage très en hausse par rapport aux années passées, probablement lié au démarrage de la REP PMCB et de nouvelles structures franciliennes (collecte et traitement). A suivre dans le temps si cette tendance se confirme...

Recyclage de plâtre extérieur - Carreaux ou plaques de plâtre propre Recyclage des rebus de fabrication



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF

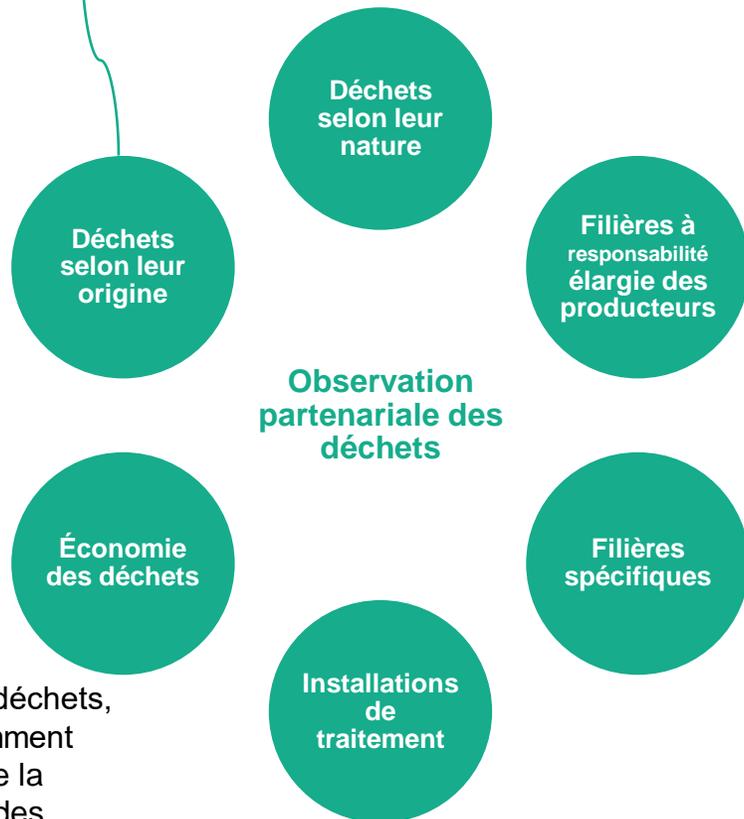
Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets franciliens depuis plus de 30 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

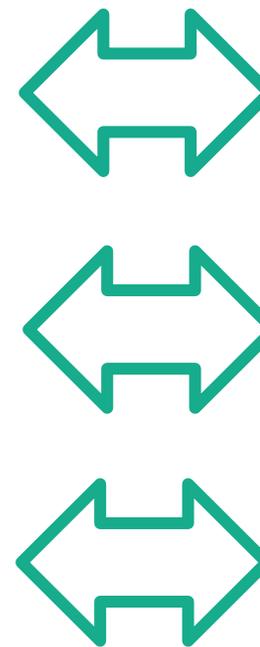
Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice Déchets du BTP**



Socle d'observation

 **LES NOTICES DE L'ORDIF**



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



Le PRPGD et ses indicateurs de suivi des déchets du BTP

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France (PRPGD), approuvé en novembre 2019, est disponible au lien suivant :

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>.

Ainsi que les [rapport de suivi #1](#) et [rapport de suivi #2](#).

Le PRPGD fixe des objectifs qui s'imposent aux décisions prises par les personnes morales de droit public et privé dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et préconise les actions à mener.

Voici une synthèse des objectifs et indicateurs de suivi des déchets inertes (que vous pouvez retrouver dans ce document sous ce signe* et en dernière colonne de ce tableau) :

Objectif	Source du PRPGD	Indicateur de suivi	Diapositive de ce document *
La LTECV (Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) transcrit en droit français l'objectif de la directive cadre européenne de valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du BTP. Cet objectif devra être atteint au niveau national à l'horizon 2020.	Chap. II - p.217	Taux annuel de valorisation matière	n°9
Renforcer et diversifier l'offre de collecte pour les professionnels en tendant vers un maillage permettant d'être à moins de 15 minutes d'un point de collecte professionnel ou à défaut d'une déchèterie publique accueillant les professionnels	Chap. II - p.35	Nombre de points de reprise sans frais pour les déchets du BTP des professionnels (points d'apports chez les négociants et les distributeurs, centres de tri/transit, déchèteries professionnelles et déchèteries publiques ouvertes aux professionnels)	Non présenté cette année
Objectif de réduction du PRPGD : A l'horizon 2026, -15% du gisement des déblais inertes et autres déchets inertes et -10 % du gisement de déchets non inertes, non dangereux par rapport à 2015	Chap. II - p.260	Tonnages de DI et de DNDNI par rapport à 2015	Non présenté cette année
Objectif de valorisation du PRPGD : atteindre 75% de valorisation matière des déchets du BTP en tonnages globaux à horizon 2025 et 85% à horizon 2031.	Chap. III - p.151	Taux annuel de valorisation matière des déchets du BTP	n°9
Sous-objectifs de valorisation par filière pour les déchets inertes			(cf. Notice Déchets Inertes de l'ORDIF)
Recycler 100 % du plâtre collecté issus de produits neufs et 70 % du plâtre collecté sur constructions existantes en 2031	Chap. II – p.279	Taux de recyclage du plâtre	Distinction non identifiable
Recyclage du plâtre : 0,48 Mt en 2025, 0,95 Mt en 2031	Chap. II – p.279	Tonnage de recyclage du plâtre	n°11

Méthodologie de l'enquête Traitement de l'ORDIF

Depuis 2006, l'ORDIF suit tous les deux ans, les installations franciliennes de traitement de déchets non dangereux de l'ADEME. L'enquête était originellement intitulée ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) mais s'est progressivement étendue à l'ensemble des installations recevant des DAE et, depuis 2014 des déchets du BTP.

Certaines activités sont directement enquêtées par l'observatoire (478 au total), soit annuellement (incinérateurs, ISDND) soit dans le cadre de l'enquête biennale de l'ADEME (plates-formes de compostage, centres de tri-transit, recyclage du plâtre, traitements aux liants, centrales d'enrobage...). Afin de limiter les sollicitations auprès des exploitants de ces installations, certains procédés (les méthaniseurs, les ISDI, les carrières autorisées au remblaiement et les sites de concassage (177)) font l'objet de **conventions de partenariat** avec les **services de l'État** (DRIEAT) et l'**UNICEM**.

L'enquête globale dure environ 20 mois, le temps de préparer les questionnaires, collecter les données, les saisir, les analyser. La restitution se fait dans un second temps, en premier lieu pour les besoins du rapport de suivi du Conseil régional, dans un second temps, pour les Notices de l'ORDIF.

Calendrier de l'enquête Traitement 2022 de l'ORDIF

	2022		2023												2024						
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	
Préparation questionnaires																					
Préparation contacts																					
Temps d'enquête																					
MAJ contacts																					
Relances pour réception ou compléments (toutes les 2 à 3 semaines)																					
Saisie sous SINOE																					
Analyse																					
Rédaction rapport/fiches/cartes...																					



Blandine BARRAULT

Blandine.barrault@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 22

L'INSTITUT PARIS REGION

66-68, rue Pleyel 93 200 Saint-Denis

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert Traitement de l'ORDIF

Avec le soutien de

